

Lettre de Jean-Pierre Kremer à Pierre Werner sur le transfert de l'Assemblée parlementaire européenne (15 septembre 1964)

Légende: Le 15 septembre 1964, l'ambassadeur luxembourgeois en Allemagne de l'Ouest, Jean-Pierre Kremer, rapporte au président de son gouvernement, Pierre Werner, l'indignation de certains parlementaires allemands, délégués à l'Assemblée parlementaire européenne (APE). Ils protestent contre la non consultation de l'APE sur son siège. Cet échange avait été lancé cependant dans le but de s'assurer le soutien des parlementaires allemands au siège de l'Assemblée européenne à Luxembourg.

Source: L'Ambassadeur du Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne à Monsieur le Président du Gouvernement, Ministère des Affaires Etrangères à Luxembourg, Objet: Question d'un transfert du Parlement de la CEE de Strasbourg à Luxembourg. (Cologne, le 15 septembre 1964). 3 p. Archives Nationales de Luxembourg (ANLux). Ministère des Affaires étrangères. Ambassade du Luxembourg en Allemagne. Ambassade du Luxembourg à Bonn, 1903-1998.09. Ambassade du Luxembourg à Bonn - CEE - siège des institutions européennes, 1953.11-1964.09, AE-AA-700.

Copyright: (c) ANLux

Avertissement: Ce document a fait l'objet d'une reconnaissance optique de caractères (OCR - Optical Character Recognition) permettant d'effectuer des recherches plein texte et des copier-coller. Cependant, le résultat de l'OCR peut varier en fonction de la qualité du document original.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jean_pierre_kremer_a_pierre_werner_sur_le_transfert_de_l_assemblee_parlementaire_europeenne_15_septembre_1964-fr-08536601-fcca-48f6-8f69-36951421877b.html



Date de dernière mise à jour: 11/01/2017

Cologne, le 15 septembre 1964

13303

L'Ambassadeur du Luxembourg en République Fédérale d'Allemagne
à

Monsieur le Président du Gouvernement,
Ministre des Affaires Etrangères

à Luxembourg

Objet: Question d'un transfert du Parlement de la CEE de
Strasbourg à Luxembourg

En me référant à ma lettre No. 13281 du 10 septembre 1964, j'ai l'honneur de vous informer que selon la promesse qu'il m'avait faite, Monsieur Lahr m'a reçu aujourd'hui pour me mettre au courant sur ce qui s'est passé à Bruxelles à la réunion de la commission politique de l'assemblée parlementaire européenne, qui s'est déroulée en sa présence vendredi dernier. J'ai été, m'a-t-il dit, entrepris dans des termes assez sévères par les membres de cette commission, dont au moins douze ont pris la parole pour me dire leur désapprobation de la façon, dont l'assemblée se voyait traitée dans une question qui l'intéresse directement et au plus haute point, c'est à dire de son lieu de réunion. Les députés estiment que l'assemblée a le droit d'être consultée et que l'unité du siège des organismes européens s'impose afin que l'assemblée parlementaire se trouve en mesure, par des contacts directs, d'avoir une influence sur l'exécutif. Tout éparpillement géographique serait contraire à cette exigence. C'est pourquoi la commission politique a transmis à l'assemblée plénière un projet de résolution demandant: primo d'être consultée par le Conseil de Ministres et; secundo que le conseil veille à ce que l'unicité du siège soit sauvegardée.

Ayant rencontré les députés allemands après la réunion, en particulier, le secrétaire d'Etat leur a fait comprendre la complexité du problème politique devant lequel le Conseil de

./.

Ministres se trouvait placé. Il leur a dit notamment, qu'à son avis, le droit de consultation que l'assemblée exigeait, risquait d'aggraver la situation au cas, où le Conseil de Ministres ne se rangeait pas à l'avis émis par l'assemblée; ce à quoi les députés allemands auraient répondu, qu'au contraire, ayant eu l'occasion de se prononcer, l'assemblée accepterait plus facilement une décision divergente, prise par le Conseil de Ministres. Monsieur Lahr est d'avis que c'est impossible éviter, que l'assemblée soit saisie du projet de résolution en question, mais que les pourparlers qui auront lieu au Conseil de Ministres le 18 septembre prochain, devront avoir pour résultat de formuler la question du lieu de réunion future, de façon à éliminer Bruxelles, qui semble être pour le moment le point d'accord entre les membres de la commission politique, qui ont accepté ce projet.

J'ai entendu dire, a continué monsieur Lahr, qu'un nouveau compromis, à cet égard, pourrait se dégager de nos délibérations vendredi prochain et que Monsieur Werner serait éventuellement prêt à faire de nouvelles propositions. Il ne m'a pas toute fois dévoilé sa source. Je lui ai répondu que d'après mes dernières informations, cela ne me semblait pas être le cas, que Monsieur Werner considérait sa dernière proposition, qui avait d'ailleurs été accueillie comme raisonnable par ses collègues, comme ayant un effet optimum sur l'évolution future des communautés et quelle n'apportait de lésions à personne; qu'il n'y avait donc aucune raison de la modifier. Là-dessus, Monsieur Lahr me disait: si ce n'est Monsieur Werner, ce sera certainement quelqu'un d'autre qui fera des propositions de compromis. Quant à nous allemands, nous n'avons aucune préférence et nous nous rangerons à la décision des cinq autres partenaires, que ce soit pour Strasbourg où pour Luxembourg. Monsieur Schröder serait lui-même, personnellement, très favorable au choix de Luxembourg. En tout cas, ajoutait-il, nous devons trouver une solution qui ne mette aucun des six Gouvernements en difficulté devant son parlement au moment de la ratification. Quant à cette ratification même, Monsieur Lahr ne semble pas avoir trop d'appréhension, parce qu'il croit que les députés seront conscient de la responsabilité qu'ils encourent, si leurs votes devaient avoir un effet de ralentissement sur le développement future de la coopération européenne. J'ai fait comprendre à Monsieur Lahr, qu'à

./.

cet égard, il ne fallait pas trop spéculer sur l'attitude du Parlement luxembourgeois, qui se trouvait après les discussions de Bruxelles de la semaine dernière devant une opinion publique assez montée, suite aux effets désastreux, provoqués par les argumentations assez peu aimables pour Luxembourg, utilisés par les parlementaires. Je lui ai dit également que la presse luxembourgeoise, en rendant compte des discussions de Bruxelles, faisait une part assez large aux interventions des parlementaires allemands et aux articles publiés par la presse allemande. Monsieur Lahr a fini par me dire, que les Gouvernements ne pouvaient évidemment pas prendre la responsabilité pour d'éventuels faux pas de parlementaires, mais qu'ils devaient chercher ensemble des solutions, faute de quoi toute collaboration dans le domaine européen, comme dans tous les autres, devenait impossible. Ce qui a amené Monsieur Lahr à parler de nouveau compromis à trouver, est surtout sa conviction, que les Français restent opposés au départ de Strasbourg de l'assemblée parlementaire, rendant par-là une décision unanime impossible. Il avait l'intention de vérifier encore cette opinion au cours de la conversation qu'il aura avec Monsieur ~~Lahr~~ Lucet, qui se trouve actuellement à Bonn.

Mte.

Brm.- Transmis en copie à Monsieur Albert Borschette, Représentant Permanent du Luxembourg auprès des Communautés Européennes pour information

Cologne, le 15 septembre 1964

A. B.